

Quels objectifs stratégiques du DSF pour un projet de

construction, extension, réparation, démantèlement
d'ouvrages portuaires ou de gestion du trait de côte

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

Document stratégique de façade Méditerranée

**GUIDE À DESTINATION DES PORTEURS ET
INSTRUCTEURS DE PROJETS**



Document
Stratégique
de Façade
Méditerranée

A. Construction, extension, réparation, démantèlement d'ouvrages portuaires ou de gestion du trait de côte

*Les objectifs cités ci-dessous le sont à titre indicatif et ne se substituent pas à l'annexe 4 du DSF

Objectif général A : Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers et littoraux

Limiter les pertes physiques d'habitat génériques liées à l'artificialisation, de la limite du domaine public maritime jusqu'à 20 mètres de profondeur et en lagunes

| | |
|---|--------------------|
| Linéaire nouveau de côte artificialisée | 4,1 km sur 6 ans |
| Surface nouvelle de fonds côtiers artificialisés entre 0 et 20 m de profondeur | 1,8 ha sur 6 ans |
| Linéaire (1) nouveau de rive et surface (2) nouvelle de fonds lagunaires artificialisés | Cible à construire |

Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

| | |
|--|---|
| Étendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km ² dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins), suite à l'application de la séquence ERC | 0 pertes nettes sur les habitats particuliers |
| Étendue des nouvelles perturbations physiques des habitats génériques et particuliers en km ² dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins), à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage et aux rechargements de plage, suite à l'application de la séquence ERC | 0 perturbations physiques sur les habitats particuliers et génériques |
| Part des autorisations d'ouvrages (réfection ou nouveaux) situés à 20 m de distance ou plus d'un herbier de posidonie | 100 % |

Optimiser les fonctions écologiques des aménagements artificialisant les fonds côtiers

| | |
|---|------|
| Taux d'aménagements artificialisant les fonds côtiers incluant une optimisation des fonctions écologiques | 100% |
|---|------|

Restaurer le linéaire du trait de côte et les petits fonds côtiers présentant une altération structurelle et/ou une altération des fonctions écologiques en respectant la nature des fonds et du linéaire préexistant et hors de toute séquence ERC

| | |
|---|--------------|
| Nombre d'opérations de restauration avec désartificialisation (hors opération de désartificialisation dans le cadre de la séquence ERC accompagnant une artificialisation nouvelle) | Augmentation |
|---|--------------|

Objectif général A : Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers et littoraux

Éviter tout nouvel aménagement ou activité modifiant des conditions hydrographiques présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des zones de transition mer-lagune (A2), des secteurs de dunes sableuses sous-marines profondes (B2) et de la limite du domaine public maritime jusqu'à 30 mètres de profondeur (C2)

| | | |
|------------------|--|----------------------|
| D06-OE01 | Part des autorisations de nouveaux aménagements ou activités comprenant un suivi pluriannuel de l'impact sur la courantologie et la sédimentologie | 100 % |
| D07-A2, B2 et C2 | Part des autorisations de nouveaux aménagements ou activités comprenant un suivi pluriannuel de l'impact sur la courantologie et la sédimentologie | Tendance à la hausse |

Éviter les impacts résiduels notables de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression

| | | |
|----------|--|----------------------|
| D07-OE01 | Part des autorisations de nouveaux aménagements ou activités comprenant un suivi pluriannuel de la turbidité | 100 % |
| D07-OE02 | Nombre de contrôles administratifs relatifs à l'application des mesures ERC concernant les impacts de la turbidité dans le cadre d'aménagements ou activités | Tendance à la hausse |

Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières

| | | |
|----------|--|----------------------|
| D07-OE03 | Nombre d'obstacles existants ne pouvant être supprimés dont les impacts sur la courantologie, la sédimentologie ou la continuité ont été minimisés | Tendance à la hausse |
|----------|--|----------------------|

A. Construction, extension, réparation, démantèlement d'ouvrages portuaires ou de gestion du trait de côte

| | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|----------|--|--|
| Objectif général C : Préserver la ressource halieutique du plateau du Golfe du Lion et des zones côtières | | Objectif général E : Garantir les potentialités d'accueil du milieu marin pour les oiseaux : alimentation, repos, reproduction, déplacement | | Objectif général G : Réduire les apports et la présence de déchets dans les eaux marines | | Objectif général J : Soutenir la recherche et l'acquisition de connaissances au service des politiques publiques de la mer et du littoral | |
| D01-PC-OE05 | <p>Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourrissières, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique</p> <p>Surface de zone fonctionnelle halieutique d'importance (ZFHi)* protégée au travers d'une zone de conservation halieutique (ZCH) par façade</p> | Tendance à la hausse | <p>Eviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les sites fonctionnels à enjeu fort</p> <p>Surface d'estran et linéaire artificialisé concerné par un site fonctionnel à enjeu fort</p> | Pas d'augmentation | D10-OE02 | <p>Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes</p> | J3 |
| D01-OM-OE03 | <p>Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales</p> <p>Surface de sites fonctionnels restaurés sur la façade</p> | Tendance à la hausse | <p>Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales</p> <p>Surface d'habitat fonctionnel des oiseaux marins dans les zones humides des communes littorales</p> | Maintien | D11-OE01 | <p>Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives produites par les activités anthropiques au regard des risques de dérangement et de mortalité des espèces à un niveau inférieur au seuil de déclenchement d'un effet biologique négatif</p> <p>Taux de projets générant des émissions impulsives présentant un risque de dérangement et de mortalité des mammifères marins (suite à l'évaluation environnementale) ayant mis en place des mesures de réduction de l'impact acoustique</p> | <p>Part des études d'impact évaluant les impacts cumulés</p> |
| D01-OM-OE05 | | | | | | <p>Nombre de contrôles administratifs relatifs à l'application des mesures ERC concernant les impacts du bruit dans le cadre d'aménagements ou activités</p> | 100% Tendance à la hausse |

A. Construction, extension, réparation, démantèlement d'ouvrages portuaires ou de gestion du trait de côte

| | | | |
|---|---|---|---|
| L | <p>Contribuer à un système de transport et de services maritimes durable et compétitif, reposant sur des ports complémentaires</p> <p>L1. Conforter le positionnement des ports de commerce comme aménageur et gestionnaire intégré des espaces (logistiques, industriels et naturels), en lien avec les collectivités et les opérateurs de l'intermodalité, et favoriser l'intégration de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône, tout en veillant à limiter l'artificialisation</p> <p>L3. Soutenir le développement d'un transport maritime hauturier et de services maritimes durables et compétitifs</p> <p>L4. Accompagner le développement de stratégies en faveur du cabotage côtier de passagers et de marchandises contribuant au désengorgement / à la fluidification du trafic routier</p> | O | <p>Structurer des filières compétitives et complémentaires d'opérateurs de travaux publics, d'activités sous-marines et d'ingénierie écologique</p> <p>O1. Soutenir la recherche et l'innovation en lien avec les pôles de compétitivité, les pôles régionaux, les établissements publics (industriels et commerciaux, dédiés à la recherche) et les socio-professionnels concernés</p> <p>O3. Soutenir la structuration d'une filière d'ingénierie écologique</p> |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| S | <p>Protéger, préserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine (littoral, maritime, subaquatique, historique, etc.) méditerranéen</p> <p>S1. Préserver les paysages emblématiques, les espaces naturels du littoral et le patrimoine en tant que composantes essentielles du cadre de vie et de l'attractivité touristique</p> <p>S2. Valoriser l'ensemble des composantes du patrimoine méditerranéen, garant de l'identité des territoires</p> | T | <p>Garantir le libre-accès à la mer et au littoral</p> <p>T1. Garantir aux piétons et aux personnes à mobilité réduite un accès libre et gratuit à la mer et au littoral, sauf zones à accès réglementé</p> <p>T2. Inciter, au sein d'espaces déjà urbanisés ou aménagés, à l'accès au foncier, aux quais et aux cales pour les activités, les industries et les services maritimes</p> |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| V | <p>Accompagner les acteurs de l'économie maritime et l'ensemble des usagers de la mer vers la sobriété (transition écologique, énergétique et numérique) et les sensibiliser à cet impératif</p> <p>V1. Soutenir la recherche, l'innovation et l'expérimentation en faveur de l'économie bleue</p> <p>V2. Eduquer et sensibiliser les usagers de la mer</p> <p>V3. Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets</p> | W | <p>Anticiper et gérer les risques littoraux et le recul du trait de côte</p> <p>W1. Améliorer la connaissance sur les risques côtiers et la connaissance du recul du trait de côte, en prenant en compte le changement climatique</p> <p>W2. Prendre en compte les risques naturels littoraux et le recul du trait de côte dans les projets d'aménagement, tout en veillant à limiter l'artificialisation, et accompagner la recomposition spatiale et l'adaptation des littoraux au changement climatique</p> <p>W3. Inciter à la déclinaison territoriale de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte</p> |
| | | | |
| | | | |
| | | | |